



LE RETOUR AU TRAVAIL DES MÈRES APRÈS L'ACCOUCHEMENT ET L'INCIDENCE DE LA CONTRIBUTION DU CONJOINT

Gaëlle Simard-Duplain et Tímea Laura Molnár

L'Institut Vanier de la famille est un cercle de réflexion national et indépendant voué à l'amélioration du bien-être des familles en favorisant l'accessibilité et la pertinence de l'information. Occupant une place centrale au carrefour des réseaux éducatifs, de recherche, de politiques publiques et d'organismes qui s'intéressent à la famille, l'Institut s'emploie à communiquer des données factuelles et à accroître la compréhension à l'égard des familles au Canada, dans toute leur diversité. Ce faisant, il contribue à la prise de décisions fondées sur des éléments probants pour améliorer leur bien-être.

Pour en apprendre davantage au sujet de l'Institut Vanier, rendez-vous à l'adresse www.institutvanier.ca ou envoyez un courriel à info@institutvanier.ca.

Auteurs

Gaëlle Simard-Duplain
Département de sciences économiques
Université Carleton
Ottawa, Canada
gaelle.simardduplain@carleton.ca

Tímea Laura Molnár
Département d'économie et de commerce
Université d'Europe centrale
Vienne, Autriche
molnartl@ceu.edu

Révision linguistique, correction d'épreuves et traduction

Services linguistiques Veronica Schami inc.
www.veronicaschami.com

Publication

L'Institut Vanier de la famille

Conception graphique

Denyse Marion
Art & Facts Design Inc.
www.artandfacts.ca

Remerciements

Cette recherche a été réalisée à l'Université Carleton et à l'Université d'Ottawa, qui font partie du Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR). Ce service est offert avec l'appui de la Fondation canadienne pour l'innovation, des Instituts de recherche en santé du Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines et de Statistique Canada, et grâce au soutien de l'Université Carleton et de l'Université d'Ottawa. Les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent que les auteures. Ces dernières tiennent à remercier Matthew Robinson pour son aide précieuse à la recherche, ainsi que le professeur Kevin Milligan qui leur a généreusement permis d'accéder à la simulation de syntaxe de son CTaCS (Canadian Tax and Credit Simulator) ainsi qu'à la documentation connexe. Elles sont également reconnaissantes envers les analystes des centres de données de recherche de l'Université Carleton et de l'Université d'Ottawa pour leurs conseils et leur soutien.

Soumis : 15 décembre 2024

Publié : 20 février 2025

Financement

Ce projet a été réalisé avec le soutien financier de l'Institut Vanier de la famille. L'Institut Vanier n'a exercé aucune influence sur les idées présentées dans cet ouvrage et n'a imposé aucune contrainte concernant sa publication.

Reconnaissance du territoire

L'Institut Vanier de la famille est situé sur le territoire non cédé des Anichinabé-es, qui veillent à la protection de cette terre depuis la nuit des temps et qui continuent d'y vivre et d'y travailler aujourd'hui. Nous appuyons la décolonisation en servant de porte-voix au dialogue et à la recherche qui mettent en lumière les préjudices que le colonialisme, les déplacements et le racisme systémique continuent de causer aux familles et aux communautés autochtones.

L'Institut Vanier de la famille
94, promenade CentrepoinTE
Ottawa (Ontario) K2G 6B1
613-228-8500
www.institutvanier.ca

Droits d'auteur © 2025 L'Institut Vanier de la famille

Cette publication est sous licence [Creative Commons – Attribution – Pas d'utilisation commerciale 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/).



Comment citer ce document :

Simard-Duplain, G., et Molnár, T. L. (20 février 2025). *Le retour au travail des mères après l'accouchement et l'incidence de la contribution du conjoint*. L'Institut Vanier de la famille : Ottawa (Ontario). <https://doi.org/10.61959/NLGY5490F>

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	iv
Résumé	v
Contexte	1
Objectif et questions de recherche	1
Méthode	2
Données et mesures	3
Résultats	8
Conclusion et discussion	13
Références	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1A : Incidence de l'admissibilité à des services de garde abordables sur la participation de la mère au marché du travail; effets de la politique (méthode des doubles différences) selon l'âge de l'enfant.....	8
Tableau 1B : Incidence de la subvention des services de garde sur les heures de travail; effets de la politique (méthode des triples différences) selon l'âge de l'enfant.....	9
Tableau 2 : Incidence de la réduction des frais de garde sur la dépression chez la mère, le développement de l'enfant et la parentalité; effets de la politique (méthode des doubles différences) pour tous.....	10
Tableau 3 : Incidence de la réduction des frais de garde sur les caractéristiques de la profession des mères en emploi; effets de la politique (méthode des doubles différences) pour l'ensemble des mères.....	11

RÉSUMÉ

Si les politiques susceptibles de faciliter le retour des mères sur le marché du travail après l'accouchement ont fait l'objet de nombreuses études, on en sait toutefois bien peu sur l'évolution de la santé mentale des mères qui reprennent le travail ni sur le rôle médiateur que joue la contribution du partenaire à la maison sur la santé mentale des mères, leur carrière et leurs pratiques parentales. Nous avons examiné le parcours des mères en suivant la variation naturelle du retour au travail après l'accouchement, conséquemment à deux réformes du système de services de garde au Québec. Ces deux réformes ont eu une incidence sur le prix des services de garde ainsi que sur la participation des mères au marché du travail. Nous avons analysé les données sur les ménages biparentaux comptant de jeunes enfants provenant de trois ensembles de données : l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), le Recensement de la population au Canada et l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA). Nous avons constaté que les mères qui étaient admissibles à des services de garde abordables, et dont le conjoint s'impliquait peu à la maison, présentaient un niveau de dépression plus élevé et adoptaient de moins bonnes pratiques parentales. En revanche, lorsque les mères pouvaient compter sur le soutien de leur conjoint, elles préservaient un meilleur équilibre psychologique, voire adoptaient de meilleures pratiques parentales, ce qui contribuait à réduire l'anxiété chez leurs enfants. Nous avons également constaté que les mères qui étaient admissibles à des services de garde abordables et qui pouvaient compter sur l'aide de leur partenaire à la maison avaient tendance à opter pour des carrières plus ambitieuses et des postes de direction. Ces résultats soulignent l'importance de considérer la participation des mères au marché du travail en parallèle avec des mesures plus larges du bien-être des mères, des enfants et des familles lors de l'évaluation des politiques relatives au retour au travail. Les résultats suggèrent également que les politiques ayant pour effet d'encourager les pères à s'impliquer davantage dans les tâches domestiques et les soins des enfants (p. ex. le congé de paternité) ont tendance à aider les mères à divers égards, et notamment à atténuer la « pénalité liée à la maternité » qui bien souvent nuit à leur parcours professionnel.

Mots-clés

participation des mères au marché du travail, choix de carrière des mères, santé mentale des mères, développement de l'enfant, participation du conjoint aux soins des enfants, services de garde subventionnés

CONTEXTE

De plus en plus d'études montrent que les mères subissent une « pénalité liée à la maternité ». En d'autres termes, leurs revenus ont tendance à se stabiliser, voire à diminuer après la naissance d'une ou un enfant, ce qui n'est généralement pas le cas des pères. Il en résulte un écart de rémunération important et croissant entre les hommes et les femmes, lié à la maternité¹⁻⁵. Une attention considérable a donc été accordée aux politiques susceptibles de favoriser le retour des mères sur le marché du travail⁶⁻⁸, notamment celles visant des services de garde plus abordables. La création de CPE (centres de la petite enfance)⁹ au Québec en 1997 et le très récent « \$10 a Day ChildCareBC program » (programme à 10 \$/jour pour la garde d'enfants en C.-B.)¹⁰ en sont de bons exemples.

Il est clairement établi, notamment en examinant la politique québécoise de 1997, que les services de garde à prix abordable incitent les familles à y avoir davantage recours et facilitent le retour au travail des mères^{6, 11-13}. Peu d'études se sont toutefois attardées aux effets de ce retour au travail sur la santé mentale des mères de jeunes enfants, et le peu d'études s'y étant intéressé ont donné des résultats mitigés. Selon l'une d'elles, l'admissibilité des familles biparentales à des services de garde abordables aurait eu pour effet, en moyenne, de détériorer les pratiques parentales et d'augmenter la dépression maternelle et les dysfonctionnements familiaux au Québec, après 1997⁶. Or, ces moyennes dissimulent d'importantes disparités entre les structures familiales, l'âge des enfants et les genres, dans un même contexte politique^{14, 15}. De tels effets diffèrent également en fonction du niveau d'instruction, certaines études ayant révélé des degrés de stress plus élevés, davantage de problèmes de sommeil et un moins bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée chez les mères peu éduquées qui étaient admissibles à des services de garde abordables¹⁶.

Encore moins d'études se sont penchées sur le lien entre l'état de santé mentale et le parcours professionnel des mères, d'une part, et la durée de leur absence et le moment de leur retour au travail, d'autre part. Une étude autrichienne se démarque toutefois en suggérant que les mères qui prennent un plus long congé de maternité sont davantage susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale¹⁷. Aucune étude antérieure n'a toutefois examiné le rôle que peut jouer l'implication du partenaire à la maison dans cette équation. De plus, il est important de comprendre les compromis potentiels liés à la participation au marché du travail et à la santé mentale après la naissance d'une ou un enfant, compte tenu du rôle que les normes liées à la maternité peuvent jouer dans la relation entre emploi rémunéré et fondation d'une famille^{18, 19}. Étant donné la forte participation des mères de jeunes enfants au marché du travail, il apparaît essentiel d'examiner les liens entre la réussite sur le marché du travail, le bien-être mental et la situation familiale, et leur influence sur le bien-être actuel et futur des enfants.

En théorie, le retour au travail des mères après l'accouchement peut affecter leur santé mentale de multiples façons. D'abord, les mères doivent composer avec un éventail plus large de responsabilités, ce qui exige un partage de leur temps et de leur énergie. Et ces obligations peuvent entrer en conflit avec les normes et les valeurs des mères en ce qui a trait à la maternité, ou avec leur perception de ce que l'on attend d'elles. Ces deux facteurs peuvent avoir un effet négatif sur leur santé mentale. Il est important de noter que l'implication des pères dans les soins des enfants devrait réduire l'effet du premier facteur, tout en aggravant éventuellement le second. Le retour au travail peut également améliorer la santé mentale des mères si l'emploi renforce leur sentiment d'identité, leur vie sociale ou leur influence dans la prise de décision au sein du ménage, ou les aide à réaliser leurs aspirations professionnelles. Dans ce scénario, l'incidence de la participation des pères aux soins des enfants est plus difficilement appréciable.

Enfin, si de nombreuses études ont examiné les choix professionnels que font les mères lorsqu'elles retournent au travail suivant la naissance de leur enfant^{2, 20, 21}, aucune donnée n'atteste à ce jour du rôle joué par les conjoints à cet égard. À titre d'exemple, les mères de jeunes enfants sont-elles plus susceptibles d'opter pour une carrière ambitieuse et un poste de direction lorsque leur partenaire participe davantage aux soins des enfants ou aux tâches domestiques?

Objectif et questions de recherche

Cette étude analyse les répercussions du retour au travail des mères suivant la naissance de leur enfant en apportant des réponses aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure le retour au travail après l'accouchement affecte-t-il la santé mentale des mères?
2. Quelles sont les répercussions sur le développement de leurs jeunes enfants (0 à 4 ans)?
3. Les mères ont-elles tendance à exercer des professions présentant des caractéristiques particulières lorsqu'elles reprennent le travail?
4. Ces effets diffèrent-ils selon le temps consacré par les pères aux tâches domestiques et aux soins des enfants?

Nous nous appuyons sur la variation naturelle du retour au travail des mères après l'accouchement, induite par deux réformes des services de garde au Québec adoptées à des moments différents. Les deux changements à la politique ont eu une incidence sur le prix des services de garde et, par conséquent, sur la participation des mères au marché du travail suivant la naissance de leur enfant.

Dans un premier temps, afin de favoriser la participation des mères au marché du travail et d'améliorer le développement des enfants et l'égalité des chances, le gouvernement du Québec a mis en place, en 1997, un système de services de garde subventionnés et réglementés au prix de 5 \$ par jour pour les enfants de quatre ans et moins, en installation ou en milieu familial. Ce programme était accessible à toutes les familles, sans égard au statut professionnel des parents et sans restrictions ou évaluation financière. La mise en place s'est faite progressivement en fonction de l'âge des enfants : en 1997, tous les enfants de quatre ans y étaient admissibles. Au cours des trois années suivantes, l'admissibilité a été étendue aux enfants de trois ans, de deux ans et de zéro à un an. Le prix a par la suite augmenté à 7 \$ par jour.

Dans un deuxième temps, au moment de présenter son budget 2015, le gouvernement du Québec a annoncé que les parents dont les enfants fréquentaient des services de garde subventionnés (comme décrit ci-dessus) devraient payer un montant supplémentaire basé sur leur revenu familial de 2014 (revenu net combiné pour les deux partenaires)^{22, 23}. La contribution supplémentaire commençait à 0,70 \$/jour pour un revenu familial entre 50 000 \$ et 75 000 \$²⁴, puis augmentait d'environ 3,9 % pour chaque dollar de revenu familial au-delà de 75 000 \$. Le montant maximal atteint était de 12,70 \$/jour pour un revenu familial de 155 000 \$ et plus²⁵. Le montant additionnel exigé était réduit de 50 % pour le deuxième enfant et de 100 % pour le troisième enfant et les enfants supplémentaires.

Nous avons utilisé la méthode standard des doubles différences (*difference-in-differences model*) afin d'estimer dans quelle mesure l'admissibilité à des services de garde subventionnés en vertu de la première réforme, ainsi que le retour au travail des mères, avait eu une incidence sur la santé mentale des mères, leurs choix professionnels et le développement de leurs enfants. Cette méthode permet d'estimer l'effet d'un traitement (p. ex. l'adoption d'une nouvelle politique) en comparant les changements survenus au fil du temps dans un groupe touché par une politique ou un programme aux changements survenus dans un groupe qui n'a pas été touché²⁶. Plus précisément, nous avons comparé les effets sur les mères d'enfants de 0 à 4 ans vivant au sein de ménages biparentaux au Québec et dans le reste du Canada, avant et après 1997, respectivement.

Pour qu'une telle approche nous permette d'estimer l'effet causal de l'admissibilité à des services de garde abordables, nous avons fait les hypothèses suivantes :

1. En l'absence d'une telle politique, les tendances en matière de participation des parents au marché du travail, d'utilisation des services de garde, de santé mentale, de choix professionnels et de développement des enfants au Québec devraient avoir évolué parallèlement à celles observées dans le reste du Canada;
2. Les parents n'avaient pas anticipé la réforme des prix des services de garde.

Nous avons tenu compte des différences d'âge et de genre des enfants, de la taille des ménages, ainsi que de l'âge et du niveau d'instruction des parents. En d'autres termes, nous avons comparé des mères dont les familles présentent des profils comparables sur ces aspects. Afin de repérer les mères dont la participation au marché du travail a potentiellement été influencée par cette politique, nous avons développé un modèle prédictif menant à un résultat binaire (où 1 indique que la mère est en emploi et 0, que la mère n'est pas en emploi) basé sur une période d'échantillonnage antérieure à la politique. Par exemple, dans les données de recensement, cela correspondrait au cycle de 1996. Nous avons par la suite estimé la probabilité d'occuper un emploi pour l'ensemble de l'échantillon, que nous avons qualifié de « propension anticipée à travailler en l'absence de services de garde abordables ». Nous avons ensuite limité l'échantillon aux mères qui n'auraient probablement pas occupé d'emploi rémunéré sans services de garde abordables. C'est chez ces mères que la politique aurait dû avoir le plus de chance d'influencer la participation au marché du travail.

Afin d'estimer l'incidence de l'admissibilité à des services de garde abordables en vertu de la deuxième réforme, nous avons comparé les effets sur les mères d'enfants de 0 à 4 ans vivant au sein de ménages biparentaux, qui diffèrent par leur revenu familial et leur nombre d'enfants, au Québec par rapport au reste du Canada, avant et après 2016. Cette approche s'apparente à une méthode de triples différences, car le pourcentage de la subvention varie selon la province, le revenu et le nombre d'enfants, en plus d'évoluer au fil du temps.

Notre échantillon se limitait aux mères vivant au sein de familles composées de deux parents hétérosexuels. Comme l'ont souligné des études antérieures, d'autres changements politiques sont intervenus au moment de la réforme de 1997, ce qui complique l'analyse pour les familles monoparentales. À titre d'exemple, en Ontario et au Québec, les prestations pour les parents seuls à faible revenu ont considérablement augmenté dans la deuxième moitié des années 1990, lorsque la Prestation fiscale canadienne pour enfants a été élargie et que la Prestation nationale pour enfants a été introduite. Les parents seuls à faible revenu au Québec ont en outre bénéficié d'une augmentation supplémentaire importante à partir de 1998, en raison de la nouvelle Allocation famille ciblant les femmes à faible revenu²⁵.

Nous avons utilisé le logiciel d'analyse de données quantitatives STATA et la méthode des moindres carrés ordinaires afin d'étudier des modèles de régression linéaire multiple.

Données et mesures

ENSEMBLES DE DONNÉES ET ÉCHANTILLON

Nous avons eu recours à trois ensembles de données des Centres de données de recherche (CDR) de l'Université Carleton et de l'Université d'Ottawa, qui font partie du Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR).

1. Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) – cycles 1 à 7 (1994-1995 à 2006-2007)
2. Recensement de la population du Canada – cycles 1996, 2001 et 2006
3. Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) – cycles 2 à 5 (2014 à 2020)

Nous avons également utilisé le simulateur canadien d'impôts et de crédits (CTaCS) conçu par le professeur Kevin Milligan (Université de la Colombie-Britannique, Vancouver School of Economics)²⁷ dans l'environnement sécurisé des CDR, en lien avec l'ELIA. Le CTaCS comporte un ensemble de fichiers de données intégrant les principales caractéristiques des systèmes fiscaux et des transferts fédéraux et provinciaux, ainsi que des fichiers de syntaxe qui peuvent être utilisés pour appliquer ces paramètres aux dossiers d'impôt sur le revenu des particuliers, afin de calculer un éventail de variables (p. ex. le taux d'imposition marginal, les impôts fédéraux et provinciaux payés, etc.). Nous avons utilisé le CTaCS afin de simuler la subvention des services de garde offerte aux parents dans le cadre de la réforme de 2015-2016, en fonction de leur revenu familial net combiné et du nombre d'enfants, conformément aux étapes décrites par le Pr Milligan²⁵.

Nous avons associé la base de données du réseau d'information sur les professions (ONET) à celle du recensement, qui contient le contenu des tâches ainsi que les compétences requises pour réussir dans un large éventail de catégories professionnelles détaillées²⁸.

MESURE DES PRINCIPALES VARIABLES

Variable d'admissibilité aux services de garde à 5 \$/jour en vertu de la politique québécoise de 1997 (« politique »)

Nous définissons l'une de nos principales variables explicatives, l'admissibilité en vertu de la politique québécoise de 1997, comme suit :

- Dans l'ELNEJ, lors des cycles 1 et 2 (1994-1995 et 1996-1997), aucun enfant de moins de cinq ans n'était admissible; lors du cycle 3 (1998-1999), les enfants de trois et quatre ans vivant au Québec étaient admissibles; et lors des cycles ultérieurs, tous les enfants vivant au Québec étaient admissibles.
- Dans le recensement, l'année précédant la politique est 1996, et les années après 1997 (c.-à-d. de 2001 à 2006) correspondent aux années postérieures à la politique. Les enfants résidant à l'extérieur du Québec n'y étaient pas admissibles.

La variable prend une valeur de 1 pour les enfants admissibles, et de 0 dans le cas contraire.

VARIABLE INDICATRICE DE L'IMPLICATION DU PÈRE À LA MAISON (« 1[PÈRE IMPLIQUÉ À LA MAISON] »)

Les données du recensement contiennent des informations sur la participation des pères à la maison. Afin d'analyser les effets médiateurs de l'implication des pères mesurée à l'aide de l'ELNEJ, nous avons imputé les données sur la participation des pères à la maison de l'ELNEJ à l'aide d'un modèle estimé à partir des données du recensement.

Les variables relatives à l'utilisation du temps mesurées dans le recensement sont basées sur les questions suivantes, qui se veulent le reflet des activités au sein du ménage. Plus concrètement, on a demandé aux répondants combien d'heures au total, au cours de la dernière semaine, ils avaient passées à « a) faire des tâches domestiques non rémunérées, des travaux de jardinage ou d'entretien de la maison pour les membres de ce ménage ou d'autres personnes (p. ex. préparer les repas, laver la voiture, faire la lessive, couper le gazon, faire les courses, planifier les activités, etc.) » et « b) s'occuper de leurs propres enfants, sans rémunération (p. ex. jouer avec de jeunes enfants ou leur donner un bain, conduire les enfants à des activités sportives ou les aider à faire leurs devoirs, parler avec les enfants de leurs problèmes, etc.) ».

Nous avons combiné les réponses des pères à ces deux questions, développé un modèle prédictif sur ces données du Recensement de 1996 et appliqué ce modèle afin de prédire le nombre d'heures consacrées par les pères, ayant participé à l'ELNEJ, aux soins des enfants et aux tâches domestiques. Lorsque le nombre d'heures estimées excédait le 90^e percentile de l'échantillon de référence, on considérait que les pères étaient « impliqués ».

SANTÉ MENTALE DES MÈRES : NIVEAU (STANDARDISÉ) DE DÉPRESSION MATERNELLE

Les mères ayant participé à l'ELNEJ ont été interrogées sur la présence de dix symptômes associés à la dépression, pouvant être combinés afin de déterminer le niveau de dépression maternelle. Pour chacune des questions suivantes, les mères devaient quantifier leur réponse (par semaine) dans les termes suivants : « 1 : rarement ou jamais (moins d'un jour) », « 2 : parfois, mais peu souvent (1 à 2 jours) », « 3 : à l'occasion ou pendant un certain temps (3 à 4 jours) », ou « 4 : la plupart du temps ou tout le temps (5 à 7 jours) » :

Au cours de la dernière semaine, à quelle fréquence vous êtes-vous sentie comme suit?

1. *Je n'avais pas envie de manger, j'avais peu d'appétit.*
2. *Malgré le soutien de mes proches, je me sentais inlassablement triste.*
3. *J'avais du mal à me concentrer sur ce que je faisais.*
4. *Je me sentais déprimée.*
5. *Tout ce que je faisais me demandait des efforts.*
6. *J'entrevois l'avenir avec optimisme*.*
7. *J'avais du mal à dormir.*
8. *J'étais heureuse*.*
9. *J'appréciais la vie*.*
10. *J'avais l'impression que les gens ne m'aimaient pas.*

Les notes accolées aux choix de réponses ont été redéfinies sur une échelle de 0 à 3. Ainsi, la catégorie « rarement ou jamais » obtenait la note 0, la catégorie « parfois, mais peu souvent » obtenait la note 1, etc., et les notes des catégories marquées d'un * étaient inversées de sorte qu'un score plus élevé indiquait une moins bonne santé mentale. Les notes ont été additionnées, un score de 0 représentant l'absence de tout symptôme dépressif, et un score de 30 indiquant les symptômes dépressifs les plus sévères. Enfin, la variable a été normalisée afin d'obtenir une moyenne de 0 et un écart-type de 1.

RÉSULTATS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

Les mères interrogées dans le cadre de l'ELNEJ ont également été invitées à décrire certains symptômes qui nous ont permis de recenser trois types de problèmes chez les enfants (troubles émotionnels, anxiété de séparation et agressivité physique). Pour chacun des trois problèmes associés au développement de l'enfant, les mères devaient choisir l'une des réponses suivantes : « 1 : jamais », « 2 : environ une fois par semaine ou moins/moins de la moitié du temps », « 3 : quelques fois par semaine/environ la moitié du temps », « 4 : une ou deux fois par jour/plus de la moitié du temps », ou « 5 : plusieurs fois par jour/tout le temps ». Les notes accolées aux choix de réponses ont été redéfinies sur une échelle de 0 à 4. Ainsi, la catégorie « jamais » obtenait la note 0, la catégorie « environ une fois par semaine ou moins/moins de la moitié du temps » obtenait la note 1, etc. Les notes ont été additionnées, un score de 0 représentant l'absence de problème et le score maximal représentant la forme la plus prononcée d'un problème de comportement. Tous les résultats sur le développement des enfants énumérés ci-dessous ont été normalisés afin d'obtenir une moyenne de 0 et un écart-type de 1.

Résultats liés au développement de l'enfant (1) : niveau (standardisé) d'anxiété lié à un trouble émotionnel

À quelle fréquence diriez-vous que [prénom de l'enfant] :

1. semble malheureux-euse, triste ou déprimé-e?
2. ne semble pas aussi heureux-euse que les autres enfants?
3. est trop craintif-ve ou anxieux-euse?
4. est inquiet-ète?
5. est nerveux-euse, tendu-e ou à bout de nerfs?
6. a du mal à s'amuser?
7. paraît bouleversé-e, triste, au bord des larmes ou perturbé-e?

Résultats liés au développement de l'enfant (2) : niveau (standardisé) d'anxiété de séparation

À quelle fréquence diriez-vous que [prénom de l'enfant] :

1. lorsqu'un-e autre enfant lui fait mal accidentellement (notamment à travers une bousculade), suppose qu'elle ou il l'a fait exprès, et réagit avec colère et agressivité?
2. s'accroche aux adultes et présente une importante dépendance?
3. donne des coups de pied, mord, frappe d'autres enfants?
4. ne veut pas dormir seul-e?

Résultats liés au développement de l'enfant (3) : niveau (standardisé) d'agressivité physique

À quelle fréquence diriez-vous que [prénom de l'enfant] :

1. détruit ses propres affaires?
2. se bagarre?
3. détruit des objets appartenant à sa famille ou à d'autres enfants?
4. ne veut pas dormir seul-e?
5. lorsqu'un-e autre enfant lui fait mal accidentellement (notamment à travers une bousculade), suppose qu'elle ou il l'a fait exprès, et réagit avec colère et agressivité?
6. s'en prends physiquement aux autres?
7. profère des menaces?
8. se montre cruel-le, intimide ou est méchant-e avec les autres?
9. donne des coups de pied, mord, frappe d'autres enfants?

RÉSULTATS LIÉS AUX PRATIQUES PARENTALES

Les mères interrogées dans le cadre de l'ELNEJ ont aussi été questionnées sur la fréquence chez elles de comportements indicatifs de pratiques parentales hostiles et constantes. Pour chacune des questions ci-dessous, les mères devaient choisir l'une des réponses suivantes : « 1 : jamais », « 2 : environ une fois par semaine ou moins/moins de la moitié du temps », « 3 : quelques fois par semaine/environ la moitié du temps », « 4 : une ou deux fois par jour/plus de la moitié du temps », ou « 5 : plusieurs fois par jour/tout le temps ».

Les notes accolées aux choix de réponses ont été redéfinies sur une échelle de 0 à 4. Ainsi, la catégorie « jamais » obtenait la note 0, la catégorie « environ une fois par semaine ou moins/moins de la moitié du temps » obtenait la note 1, etc. Les notes ont été additionnées. À titre d'exemple, un score de 0 sur l'échelle de pratiques parentales hostiles représenterait l'absence de toute pratique parentale hostile et le score le plus élevé représenterait des pratiques parentales des plus hostiles. Tous les résultats relatifs aux pratiques parentales énumérés ci-dessous ont été normalisés afin d'obtenir une moyenne de 0 et un écart-type de 1.

Résultats liés aux pratiques parentales (1) : niveau (standardisé) d'hostilité parentale

1. À quelle fréquence vous sentez-vous irritée lorsque votre enfant dit ou fait quelque chose d'inapproprié?
2. Quelle proportion de vos discussions avec vos enfants au sujet de son comportement est dédiée à l'encourager ou à le complimenter?
3. Quelle proportion de vos discussions avec vos enfants au sujet de son comportement implique des critiques?
4. À quelle fréquence vous mettez-vous en colère lorsque vous punissez votre enfant?
5. À quelle fréquence croyez-vous que le type de punition que vous donnez à votre enfant dépend de votre humeur?
6. À quelle fréquence éprouvez-vous des difficultés à gérer votre enfant?
7. À quelle fréquence devez-vous intervenir pour corriger le même comportement chez votre enfant?

Résultats liés aux pratiques parentales (2) : niveau (standardisé) de constance parentale

1. Lorsque vous ordonnez à votre enfant de faire quelque chose, dans quelle proportion vous assurez-vous qu'elle ou il l'a vraiment fait?
2. Lorsque vous expliquez à votre enfant la punition qui l'attend si elle ou il ne met pas fin à son comportement, dans quelle mesure la ou le punissez-vous réellement, le cas échéant?
3. À quelle fréquence votre enfant parvient-elle/il à se soustraire à une punition grâce à sa détermination?
4. À quelle fréquence votre enfant ignore-t-elle/il la punition que vous lui infligez?

RÉSULTATS LIÉS AUX CHOIX DE CARRIÈRE (VARIABLES ONET)

En nous basant sur les scores bruts de l'ONET, nous avons vérifié dans quelle mesure les mères avaient choisi des professions...

1. Exigeant la formation d'autres personnes
2. Exigeant d'orienter, de diriger et de motiver des personnes subordonnées
3. Axée sur l'accomplissement
4. Où il est nécessaire de prendre des initiatives
5. Exigeant des compétences en leadership
6. Exigeant une collaboration avec d'autres personnes
7. Exigeant une capacité à faire preuve d'empathie
8. Exigeant une capacité à se tourner vers les autres
9. Exigeant un contrôle sur soi
10. Exigeant une tolérance au stress

11. *Exigeant de la souplesse et une capacité d'adaptation*
12. *Exigeant de s'appuyer sur les autres*
13. *Exigeant une certaine rigueur*
14. *Exigeant de l'intégrité*
15. *Exigeant une certaine indépendance*
16. *Exigeant des aptitudes analytiques*
17. *Impliquant la prise de décisions aux conséquences importantes*
18. *Impliquant une fréquente prise de décisions*
19. *Impliquant une part d'automatisation*
20. *Impliquant une stricte gestion du temps*
21. *Comportant un horaire de travail régulier*
22. *Ayant un horaire hebdomadaire de travail typique*

Par exemple, un score plus élevé dans la catégorie 13 de l'ONET suggère qu'une bonne performance dans une profession donnée exige une plus grande attention aux détails, tandis qu'un score plus élevé dans la catégorie 18 indique que la profession implique une prise de décision plus fréquente au travail.

RÉSULTATS

Le **tableau 1A** montre l'effet estimé de la politique sur la probabilité que les mères admissibles à des services de garde abordables occupent un emploi. L'échantillon est limité aux mères qui ne travailleraient probablement pas en l'absence de tels services. Les effets sont estimés séparément en fonction de l'âge du plus jeune enfant. Par exemple, la colonne (1) indique que la participation des mères d'enfants de moins d'un an au marché du travail a augmenté de 8,8 points de pourcentage suivant l'introduction de services de garde abordables au Québec. L'utilisation de la méthode des doubles différences décrite précédemment permet de veiller à ce que cet effet tienne compte de toute tendance générale en matière d'emploi chez les mères au Canada au cours de la période étudiée. Le changement au Québec est donc défini par rapport aux changements qui se produisent dans le reste du Canada chez les mères d'enfants de moins d'un an. Pour ce qui est des mères admissibles au Québec dont les enfants sont dans leur deuxième et quatrième année de vie, les estimations correspondantes sont respectivement de 9,9 et 11 points de pourcentage. On n'observe aucune différence significative dans les familles où le père participe davantage aux soins des enfants et aux tâches domestiques. Ces résultats suggèrent que l'admissibilité à des services de garde subventionnés et abordables inciterait les mères à retourner plus tôt au travail, mais que l'implication des pères à la maison ne jouerait aucun rôle médiateur dans cette relation.

Tableau 1A

Incidence de l'admissibilité à des services de garde abordables sur la participation de la mère au marché du travail; effets de la politique (méthode des doubles différences) selon l'âge de l'enfant

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Selon l'âge de l'enfant				
	0	1	2	3	4
Politique	0,0881***	0,0989***	0,0606***	0,1080***	0,0474***
	[0,0181]	[0,0139]	[0,0182]	[0,0156]	[0,0146]
Politique X 1 [Père impliqué à la maison]	-0,145	-0,1572	-0,3219**	-0,0634	-0,3127***
	[0,0892]	[0,0947]	[0,1173]	[0,0844]	[0,0817]
R-carré	0,093	0,096	0,095	0,093	0,076

Notes :

[1] Erreurs standards robustes agrégées entre parenthèses. *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

[2] Données : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), cycles 1 à 7 (1994-2006).

[3] Échantillon : Mères d'enfants de 0 à 4 ans, vivant au sein de ménages biparentaux, qui ne travailleraient probablement pas en l'absence de services de garde abordables.

Le **tableau 1B** présente l'effet estimé de la subvention des services de garde sur le nombre d'heures travaillées par les mères, selon l'âge de l'enfant. Au Québec, les mères admissibles à des services de garde subventionnés ont tendance à augmenter leurs heures de travail, surtout lorsque leur enfant est soit dans sa deuxième ou sa quatrième année de vie (colonnes [2] et [4]).

Tableau 1B

Incidence de la subvention des services de garde sur les heures de travail; effets de la politique (méthode des triples différences) selon l'âge de l'enfant

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Selon l'âge de l'enfant				
	Tous	1	2	3	4
Pourcentage de la subvention	10,59***	23,37***	6,402	16,62**	1,29
	[3,188]	[8,522]	[5,447]	[7,858]	[5,488]
R-carré	0,091	0,164	0,106	0,258	0,121

Notes :

[1] Erreurs standards robustes agrégées entre parenthèses. *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1.

[2] Données : Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) – cycles 2 à 5.

[3] Échantillon : Mères d'enfants de 0 à 4 ans, vivant au sein de ménages biparentaux, qui ne travailleraient probablement pas en l'absence de services de garde abordables.

Le **tableau 2** met en relief des différences importantes quant aux conséquences que peut avoir un tel incitatif de retour au travail, en améliorant l'accessibilité financière aux services de garde, sur la santé mentale des mères. Une fois de plus, l'échantillon est limité aux mères qui ne travailleraient probablement pas en l'absence de services de garde abordables. Le premier coefficient estimé dans la colonne 1 indique que l'admissibilité à des services de garde abordables augmente de 7,3 pour cent d'un écart-type le niveau de dépression des mères dont le conjoint s'implique moins à la maison. Parallèlement, la deuxième estimation révèle que le niveau de dépression des mères dont le conjoint s'implique davantage diminue de 4,7 % (7,3 - 11,9). Le bien-être mental des mères dont le conjoint s'implique à la maison aurait donc tendance à s'améliorer.

Selon les colonnes (2) et (3), les mères dont le conjoint s'implique moins à la maison auraient non seulement une moins bonne santé mentale, mais adopteraient également des pratiques parentales plus hostiles et moins constantes (de 15 et 13 pour cent d'un écart-type, respectivement). Une fois de plus, de tels effets seraient non seulement atténués, mais aussi inversés chez les mères qui obtiennent du soutien de leur conjoint. En d'autres termes, lorsqu'elles ont l'appui de leur conjoint, les mères se font beaucoup moins hostiles et sont plus constantes dans leurs pratiques parentales.

Tableau 2

Incidence de la réduction des frais de garde sur la dépression chez la mère, le développement de l'enfant et la parentalité; effets de la politique (méthode des doubles différences) pour tous

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Résultats standardisés					
	Parentalité			Développement de l'enfant		
	Dépression maternelle	Hostilité	Constance	Troubles ém. et anxiété	Anxiété de séparation	Agressivité physique
Politique	0,0728***	0,1541***	-0,1260***	0,0876***	0,0506***	0,0897***
	[0,0096]	[0,0373]	[0,0207]	[0,0105]	[0,0039]	[0,0223]
Politique X 1 [Père impliqué à la maison]	-0,1194**	-0,3645***	0,1667**	-0,2767***	-0,0874***	-0,1047**
	[0,0465]	[0,0628]	[0,0678]	[0,0452]	[0,0259]	[0,0482]
R-carré	0,025	0,028	0,042	0,025	0,011	0,03

Notes :

[1] Erreurs standards robustes agrégées entre parenthèses. *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1.

[2] Données : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) – cycles 1 à 7 (1994-2006).

[3] Échantillon : Mères d'enfants de 0 à 4 ans, vivant au sein de ménages biparentaux, qui ne travailleraient probablement pas en l'absence de services de garde abordables.

Les effets que peut avoir l'admissibilité à des services de garde subventionnés et abordables sur la santé mentale et le rôle parental coïncident avec les changements observés dans le développement des enfants. Selon les colonnes (2) et (3), les enfants des mères qui ne peuvent pas compter sur le soutien de leur conjoint présentent une détérioration significative de leur comportement. Leurs degrés de troubles émotionnels et d'anxiété, d'anxiété de séparation et d'agressivité physique augmentent respectivement de 8,8 %, 5,1 % et 9,0 % d'un écart-type. Parallèlement, les enfants des mères dont le conjoint s'implique davantage à la maison présentent une amélioration sur le plan comportemental, en particulier en ce qui concerne les troubles émotionnels et l'anxiété.

Le **tableau 3** illustre les effets estimés de l'admissibilité à des services de garde abordables sur la probabilité que les mères occupent un emploi présentant différentes caractéristiques. Il montre que les mères qui y sont admissibles et dont le conjoint s'implique à la maison ont tendance à choisir des carrières plus ambitieuses et des postes de direction. Ce constat est uniforme, quelles que soient les caractéristiques des professions. Ces mères ont en effet tendance à opter pour des emplois qui requièrent davantage de compétences en leadership, de tolérance au stress, d'adaptabilité ou de flexibilité et d'aptitudes analytiques, et qui comportent davantage de responsabilités aux conséquences importantes.

Tableau 3

Incidence de la diminution des frais de garde sur les caractéristiques de la profession des mères en emploi; effets de la politique (méthode des doubles différences) pour l'ensemble des mères

Panel A	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Formation d'autres pers.	Encadrement/développement	Axé sur l'accomplissement	Prise d'initiatives	Compétences en leadership	Collaboration avec les autres
Politique	0,0267***	0,0309***	-0,0352***	-0,0231**	-0,0207**	-0,0343***
	[0,0082]	[0,0099]	[0,0119]	[0,0104]	[0,0088]	[0,0051]
Politique X 1 [Père impliqué à la maison]	0,1423***	0,1694***	0,1437***	0,1591***	0,1131**	0,0911***
	[0,0376]	[0,0581]	[0,0397]	[0,0413]	[0,0422]	[0,0232]
R-carré	0,044	0,032	0,085	0,091	0,039	0,156
Panel B	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Faire preuve d'empathie	Socialisation	Contrôle sur soi	Tolérance au stress	Adaptabilité/souplesse	Fiabilité/dépendance
Politique	-0,0448***	-0,0247***	-0,0230***	-0,0257***	-0,0335***	-0,0199***
	[0,0056]	[0,0055]	[0,0061]	[0,0089]	[0,0078]	[0,0052]
Politique X 1 [Père impliqué à la maison]	0,0676***	0,1049***	0,1285***	0,1540***	0,1230***	0,0994***
	[0,0201]	[0,0286]	[0,0321]	[0,0367]	[0,0310]	[0,0237]
R-squared	0,079	0,128	0,166	0,143	0,137	0,126
Panel C	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Rigueur	Intégrité	Indépendance	Aptitudes analytiques	Décisions importantes	Décisions fréquentes
Politique	-0,0412***	-0,0577***	-0,0236***	-0,0480***	-0,0466***	-0,0193**
	[0,0095]	[0,0112]	[0,0079]	[0,0130]	[0,0129]	[0,0084]
Politique X 1 [Père impliqué à la maison]	0,1069***	0,2473***	0,0981***	0,1994***	0,2670***	0,1914***
	[0,0206]	[0,0538]	[0,0207]	[0,0537]	[0,0653]	[0,0514]
R-carré	0,106	0,163	0,1	0,126	0,071	0,053

Panel D	(1)	(2)	(3)	(4)
	Degré d'automatisation	Stricte gestion du temps	Horaire régulier	Semaine de travail typique
Politique	0,0246***	-0,0352**	0,0145***	-0,0183**
	[0,0076]	[0,0159]	[0,0028]	[0,0087]
Politique X 1 [Père impliqué à la maison]	-0,1686***	0,0177*	0,0407***	-0,0589***
	[0,0364]	[0,0096]	[0,0107]	[0,0060]
R-carré	0,092	0,042	0,019	0,154

Notes :

[1] Erreurs standards robustes agrégées entre parenthèses. *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1.

[2] Données : Recensement de la population du Canada de 1996, 2001 et 2006, et ONET : données sur la profession.

[3] Échantillon : Mères d'enfants de 0 à 4 ans, vivant au sein de ménages biparentaux, qui ne travailleraient probablement pas en l'absence de services de garde abordables.

Lorsque les mères reçoivent peu de soutien de la part de leur conjoint, les effets de l'admissibilité à des services de garde abordables sont moins clairs. Les mères y étant admissibles occuperaient davantage d'emplois leur demandant de former, de guider, d'encadrer et de motiver d'autres employé-es. Elles auraient par ailleurs moins tendance à occuper des emplois axés sur l'accomplissement, qui exigent des compétences en leadership, une tolérance au stress, une adaptabilité ou souplesse et des aptitudes analytiques, ou qui impliquent une gestion du temps rigoureuse et une fréquente prise de décisions. Ces résultats suggèrent que les services de garde abordables favorisent l'accès des mères à des carrières plus ambitieuses, dans la mesure où leur conjoint s'implique à la maison.

CONCLUSION ET DISCUSSION

Dans ce rapport, nous avons examiné les effets du retour au travail des mères après l'accouchement sur leur bien-être mental, les types d'emplois qu'elles occupent et le bien-être de leurs enfants. Nous nous sommes concentrées sur le rôle médiateur que joue l'implication de leur conjoint à la maison (c'est-à-dire le temps que les pères consacrent aux tâches domestiques et aux soins des enfants).

D'un point de vue théorique, on pourrait s'attendre à ce que le retour au travail des mères après la naissance de leur enfant ait une incidence soit positive ou négative sur leur santé mentale. Dans la pratique, on observe plutôt un effet dans les deux sens, modulé par l'implication des pères à la maison. Alors que le retour au travail est lié à une augmentation des symptômes dépressifs chez les mères dont les partenaires sont peu impliqués à la maison, on observe l'effet inverse lorsque les pères s'impliquent davantage. Cela contraste avec la participation des mères au marché du travail, qui ne semble pas être influencée par la contribution des pères à la maison.

Ces observations ont des implications importantes pour la recherche et les politiques publiques. Tout d'abord, elles démontrent l'importance d'accorder une plus grande attention, tant dans la recherche que dans l'élaboration de politiques, à l'interrelation entre le retour au travail des mères après l'accouchement et leur état de santé mentale. Les résultats de notre étude montrent que l'examen exclusif de l'emploi ne permet pas de cerner clairement les conséquences pour les mères – et par extension, pour les familles – lorsqu'elles reprennent le travail après la naissance de leur enfant. De plus, les politiques qui favorisent le retour en emploi des mères tiennent rarement compte du contexte familial plus large (p. ex. l'implication des pères à la maison). Nous démontrons que ce contexte conditionne directement les effets de ces politiques sur la santé mentale des mères, que ces effets soient positifs ou négatifs.

Deuxièmement, les effets sur la santé mentale des mères ont des répercussions sur leurs pratiques parentales, ce qui a des conséquences sur le développement des enfants. Cela souligne encore une fois l'importance d'étudier le retour des mères sur le marché du travail en parallèle avec des mesures plus globales du bien-être de la mère, de l'enfant et de la famille. Mais avant tout, cela implique que l'évaluation des coûts et bénéfices des politiques qui encouragent le retour au travail des mères et/ou des politiques qui encouragent l'implication des pères à la maison tienne compte de cet effet d'entraînement. Les études montrent que la santé mentale des enfants joue un rôle important dans l'évolution de leur santé au fil de leur vie, ce qui a des répercussions sur leur niveau d'instruction et leur situation sur le marché du travail^{29, 30}.

Nous avons également constaté que les mères qui sont admissibles à des services de garde abordables et qui peuvent compter sur le soutien de leur conjoint à la maison sont plus susceptibles de poursuivre des carrières ambitieuses et d'occuper des postes de direction que les mères dont les conjoints s'impliquent moins à la maison. Ce constat a également d'importantes implications en matière de politiques. Il suggère que les politiques incitant les pères à s'impliquer davantage dans les tâches domestiques et les soins des enfants (comme les politiques de congé de paternité) pourraient non seulement améliorer la santé mentale et les pratiques parentales des mères, mais aussi leur permettre d'occuper des emplois mieux rémunérés, ce qui atténuerait la « pénalité liée à la maternité ».

LIMITES ET RECHERCHES FUTURES

Trois éléments limitent la mesure dans laquelle nos résultats sont susceptibles de contribuer à l'élaboration de meilleures politiques pour les familles au Canada. En contrepartie, ces éléments mettent en relief d'importantes pistes à explorer lors de futures recherches.

Tout d'abord, notre classification des mères en fonction de la participation de leur conjoint à la maison repose sur l'imputation de données de l'ELNEJ à partir d'informations trouvées dans le recensement. Bien qu'il s'agisse de la méthode optimale compte tenu des données disponibles, elle présente forcément des limites, et il est possible que certaines mères soient classées de façon inadéquate. Cela met en lumière le problème plus global de la disponibilité des données. Nos résultats démontrent que l'implication du conjoint joue un rôle important dans la médiation des effets du retour au travail des mères après l'accouchement sur leur propre bien-être et celui de leur famille. L'établissement d'un lien entre les données de recensement et des ensembles de données, comme ceux que procure l'ELNEJ, renforcerait la capacité des chercheuses et chercheurs et des responsables des politiques publiques à comprendre et à traiter cette réalité, tout en tirant parti des ressources existantes.

Deuxièmement, l'interprétation et l'applicabilité de nos résultats se limitent aux familles biparentales. Les réformes parallèles touchant les familles monoparentales limitent notre capacité à étudier les effets du retour au travail des mères après l'accouchement sur leur santé mentale et le développement de leurs enfants dans le cadre de ce rapport. De nouvelles recherches seront donc nécessaires pour documenter l'expérience de ces familles. Une avenue particulièrement prometteuse serait d'explorer dans quelle mesure les autres membres de la famille peuvent contribuer à réduire les effets négatifs du retour au travail sur les mères monoparentales.

Troisièmement, nos résultats ne tiennent pas compte des variations dans les effets selon le type de familles, notamment celles des mères racisées ou autochtones, ou des mères qui vivent dans des régions rurales, où le coût des services de garde représente une proportion plus faible du coût global pour accéder à ces services. En s'inspirant de nos travaux, d'éventuelles études pourraient mettre en relief les différences pertinentes quant aux effets des politiques, dont il conviendra de tenir compte afin d'être en mesure de concevoir des politiques inclusives. La possibilité d'y voir dépendra toutefois des caractéristiques consignées dans les enquêtes et de la taille des échantillons disponibles pour ces groupes.

RÉFÉRENCES

- ¹ Angelov, N., Johansson, P., et Lindahl, E. (2016). Parenthood and the gender gap in pay. *Journal of Labor Economics*, 34(3), 545-823. <https://doi.org/10.1086/684851>
- ² Bertrand, M., Goldin, C., et Katz, L. F. (2010). Dynamics of the gender gap for young professionals in the financial and corporate sectors. *American Economic Journal: Applied Economics*, 2(3), 228-255. <https://doi.org/10.1257/app.2.3.228>
- ³ Kleven, H., Landais, C., Posch, J., Steinhauer, A., et Zweimüller, J. (2019). Child penalties across countries: Evidence and explanations. *AEA Papers and Proceedings*, 109, 122-126. <https://doi.org/10.1257/pandp.20191078>
- ⁴ Kleven, H., Landais, C., Posch, J., Steinhauer, A., et Zweimüller, J. (2024). Do family policies reduce gender inequality? Evidence from 60 years of policy experimentation. *American Economic Journal: Economic Policy*, 16(2), 110-149. <https://doi.org/10.1257/pol.20210346>
- ⁵ Kleven, H., Landais, C., et Søgaaard, J. E. (2019). Children and gender inequality: Evidence from Denmark. *American Economic Journal: Applied Economics*, 11(4), 181-209. <https://doi.org/10.1257/app.20180010>
- ⁶ Baker, M., Gruber, J., et Milligan, K. (2008). Universal child care, maternal labor supply, and family well-being. *Journal of Political Economy*, 116(4), 709-745. <https://doi.org/10.1086/591908>
- ⁷ Olivetti, C., et Petrongolo, B. (2017). The economic consequences of family policies: Lessons from a century of legislation in high-income countries. *Journal of Economic Perspectives*, 31(1), 205-230. <https://doi.org/10.3386/w23051>
- ⁸ Österbacka, E., et Räsänen, T. (2022). Back to work or stay at home? Family policies and maternal employment in Finland. *Journal of Population Economics*, 35, 1071-1101. <https://doi.org/10.1007/s00148-021-00843-4>
- ⁹ Mathieu, S. (6 juin 2022). Quatre idées pour que les services de garde du Québec restent un modèle pour le Canada. *Options politiques*. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/june-2022/quatre-idees-pour-aider-les-services-de-garde-au-quebec/>
- ¹⁰ Gouvernement de la Colombie-Britannique. (7 janvier 2025). *\$10 a Day ChildCareBC Centres*. B.C. Public Service. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/caring-for-young-children/childcarebc-centres/10-a-day-childcarebc-centres>
- ¹¹ Haeck, C., Lefebvre, P., et Merrigan, P. (2015). Canadian evidence on ten years of universal preschool policies: The good and the bad. *Labour Economics*, 36, 137-157. <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2015.05.002>
- ¹² Lefebvre, P., et Merrigan, P. (2008). Child-care policy and the labor supply of mothers with young children: A natural experiment from Canada. *Journal of Labor Economics*, 26(3), 519-548. <https://doi.org/10.1086/587760>
- ¹³ Lefebvre, P., Merrigan, P., et Verstraete, M. (2009). Dynamic labour supply effects of childcare subsidies: Evidence from a Canadian natural experiment on low-fee universal child care. *Labour Economics*, 16(5), 490-502. <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2009.03.003>
- ¹⁴ Kottelenberg, M. J., et Lehrer, S. F. (2017). Targeted or universal coverage? Assessing heterogeneity in the effects of universal child care. *Journal of Labor Economics*, 35(3), 609-653. <https://doi.org/10.1086/690652>
- ¹⁵ Kottelenberg, M. J., et Lehrer, S. F. (2013). New evidence on the impacts of access to and attending universal child-care in Canada. *Canadian Public Policy*, 39(2), 263-286. <https://doi.org/10.3138/CPP.39.2.263>
- ¹⁶ Brodeur, A., et Connolly, M. (2013). Do higher child care subsidies improve parental well-being? Evidence from Quebec's family policies. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 93, 1-16. <https://doi.org/10.1016/j.jebo.2013.07.001>
- ¹⁷ Ahammer, A., Glogowsky, U., Halla, M., et Hener, T. (2023). The parenthood penalty in mental health: Evidence from Austria and Denmark. *Document de discussion de l'IZA n° 16459*. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4592963>
- ¹⁸ Bertrand, M., Cortes, P., Olivetti, C., et Pan, J. (2021). Social norms, labour market opportunities, and the marriage gap between skilled and unskilled women. *The Review of Economic Studies*, 88(4), 1936-1978. <https://doi.org/10.1093/restud/rdaa066>
- ¹⁹ Barigozzi, F., Cremer, H., et Roeder, K. (2018). Women's career choices, social norms and child care policies. *Journal of Public Economics*, 168, 162-173. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2018.10.004>
- ²⁰ Cortés, P., et Pan, J. (2023). Children and the remaining gender gaps in the labor market. *Journal of Economic Literature*, 61(4), 1359-1409. <https://doi.org/10.1257/jel.20221549>
- ²¹ Boinet, C., Norris, J., et Romiti, A. (2024). The motherhood penalty: Gender norms, occupational sorting, and labor supply. *Document de discussion de l'IZA n° 17334*. <https://ssrn.com/abstract=4979571>
- ²² Hendry, L. (11 février 2016). Quebec parents in for "ugly surprise" at tax time with bill for increased daycare fees. *CBC News*. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/quebec-cpe-fee-increase-2015-1.3442846>
- ²³ CBC News. (20 novembre 2014). *Quebec daycare fees to climb to \$20 per day for highest-earning families*. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/quebec-daycare-fees-to-climb-to-20-per-day-for-highest-earning-families-1.2841994>
- ²⁴ Kassaian, A. (2016). Quebec day-care plan raises parents' effective marginal tax rates. *Canadian Tax Focus*, 6(4). https://www.fcf-ctf.ca/fr/fr/newsletters/canadian_tax_focus/2016/4/160412.aspx

²⁵ Baker, M., Gruber, J., et Milligan, K. (2005). Universal child care, maternal labor supply, and family well-being. *Document de travail du NBER n° 11832*. <https://doi.org/10.3386/w11832>

²⁶ Mailman School of Public Health. (2024). *Difference-in-difference estimation*. Université Columbia. Consulté le 23 décembre 2024 via le lien suivant : <https://www.publichealth.columbia.edu/research/population-health-methods/difference-difference-estimation>

²⁷ Milligan, K. (2021). *Canadian tax and credit simulator. Base de données, logiciel de documentation, version 2021*. Vancouver School of Economics, Université de la Colombie-Britannique.

²⁸ O*NET Resource Centre. (2024). *O*NET 29.1 Database*. <https://www.onetcenter.org/database.html>

²⁹ Currie, J. (2020). Child health as human capital. *Health Economics*, 29(4), 452-463. <https://doi.org/10.1002/hec.3995>

³⁰ Currie, J., Stabile, M., Manivong, P., et Roos, L. L. (2010). Child health and young adult outcomes. *The Journal of Human Resources*, 45(3), 517-548. <https://doi.org/10.3368/jhr.45.3.517>